



Appel à contributions

«Migrations africaines subsahariennes : Enjeux et dynamiques d'un phénomène en expansion »

Nadeige Laure Ngo Nlend¹ & Japhet Anafak

Argumentaire

Alors que l'histoire de l'immigration est l'une des branches les plus actives de l'histoire occidentale des dernières décennies² (Philippe Rygiel, 2010 :7), la thématique de la mobilité est restée, en revanche, la parente pauvre de l'historiographie africaine, ceci, alors même que les migrations extérieures n'ont cessé de croître et que la figure du migrant africain, défraie régulièrement la chronique internationale de sa vulnérabilité et de sa misère. Cette emprise occidentale sur la production du discours sur la migration a contribué à marquer ce champ d'un fort régionalisme disciplinaire ainsi que d'un provincialisme thématique. Ainsi, après avoir longtemps rimé avec Maghreb, le traitement de l'immigration en France s'est récemment intéressé à l'Afrique subsaharienne³, avec un accent particulier porté sur la mobilité des Ouest africains dont elle a analysé les procédures sous le prisme de leurs situations professionnelles et familiales, de leurs pathologies spécifiques, de leurs productions économiques. Un changement de paradigme est certes perceptible à l'intérieur du continent où des efforts ont été récemment déployés, particulièrement, de la part des anthropologues, des géographes, des sociologues ou des juristes, pour se saisir de cette thématique, avec pour résultat notoire, d'être parvenus à ramener à leurs justes dimensions, les estimations des mobilités subsahariennes dont l'essentiel, ainsi que le montrent ces travaux, s'effectuent à l'intérieur du continent⁴. Néanmoins, en plus de reproduire la géographie traditionnelle des migrations subsahariennes, ces études perpétuent une division disciplinaire du travail scientifique dans ce champ thématique, rendant difficile, une appréhension adéquate de l'historicité du phénomène migratoire.

En appelant l'inscription d'une perspective pluridisciplinaire des migrations subsahariennes, le présent projet voudrait proposer un cadre d'analyse qui, en renouvelant et en enrichissant les problématiques liées au développement, ainsi que les déterminants économiques et politiques qui ont jusque-là été l'objet privilégié du traitement de ces questions, permettrait d'investiguer de nouvelles pistes et d'explorer de nouveaux espaces. Il s'agit de faire dialoguer, autour de la problématique des migrations, des perspectives des sciences humaines et sociales jusque-là isolées, de manière à réaliser un tableau d'ensemble,

¹Coordinatrice du Laboratoire Histoire et sciences du patrimoine, département d'histoire de la FLSH, Université de Douala.

² Philippe Rygiel, « L'historiographie des migrations », mémoires publié par la *Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'île de France*, tome 61, 2010, pp7-17.

³ Liliane Kuczynski et Elodie Razy, « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », *Revue européenne des migrations internationales*, 2009, (25)3, pp.79-100.

⁴ Christophe Daum et Isaïe Dougnon, *Les migrations internes au continent africain, Hommes et Migrations*, (en ligne) 1279/2009, mis en ligne le 29 mai 2013.



CERDYM

plus complet et plus équilibré de la question qui nous occupe, sans que pour autant, les spécificités caractérisant les différents contextes africains soient ignorées.

A l'effet de mieux circonscrire les modalités du phénomène migratoire, les analyses s'y rapportant devront prendre en compte la complexité des contextes politiques, la vitalité des éléments économiques et la diversité des registres culturels africains, selon des axes non exhaustifs qui sont suggérés.

Axe 1. Les conditionnements et retentissements politiques des migrations africaines

Depuis des décennies, les tragédies des migrants africains échoués aux portes de l'Europe, défrayant, à coup de statistiques outrées, les colonnes des médias internationaux, ont amené à questionner les situations politiques, économiques et sécuritaires des pays de départ, qui ont été analysées, soit comme potentiellement critiques, soit effectivement explosives. Si de tels contextes politiques ont été régulièrement mis en lien avec les décisions de départ de nombre de migrants, les évolutions démocratiques observées dans certains des pays d'émigration n'ont pas été suffisamment reliées avec l'activisme politique de leur diaspora, rendu possible par l'environnement démocratique stable des pays dans lesquels elle réside.

Ont également fait l'objet d'analyses insuffisantes : le rôle volontaire ou contraint de la diaspora africaine dans l'émergence d'insurrections armées dans leurs pays d'origines ; de même que la manière dont des réfugiés politiques, auteurs de discours subversifs, tenus depuis le confort et la relative sécurité offerts par les pays d'accueil, contribuent à alimenter la résilience, voire, la radicalisation des guérillas militaires dans les pays de départ. Les cas du Nigéria et du Cameroun constituent des indicateurs factuels de telles analyses. S'agissant du Cameroun, une récente actualité laisse entrevoir des liens de causalité entre la dérive terroriste du mouvement sécessionniste sévissant dans ses régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et l'activisme d'une partie de sa diaspora d'expression anglaise. De telles études de cas sont souhaitées.

Sont également attendues, des études critiques des politiques migratoires élaborées par les Etats africains, notamment, l'effectivité du principe de la libre circulation des biens et des personnes sur le continent, leitmotiv adopté par les organisations sous régionales au lendemain des indépendances politiques pour dire la volonté des Etats postcoloniaux, d'œuvrer en faveur d'une véritable intégration entre leurs ressortissants respectifs, par-delà les obstacles linguistiques, les clivages territoriaux. A l'expérience, un tel projet communautaire a montré un taux d'exécution très limité. Ainsi, alors que les modèles de regroupement sous régionaux ouest et sud-africains sont souvent cités en exemple, au regard des résultats positifs engrangés par certains de leurs états respectifs en matière d'intégration économique, sociale et culturelle (droit de résidence et d'établissement des migrants, mesures d'incitation à l'immigration économique etc...), la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale demeure largement critiquée pour les avancées mineures enregistrés sur le dossier de la libre circulation des personnes et des biens. Un tel constat, il est vrai, ne prend pas en compte le dynamisme et l'inventivité dont font preuve leurs ressortissants, pour mettre en échec, les obstacles juridiques à la mobilité sous régionale et transrégionale, élevés par les Etats membres, dessinant de fait un tableau bien plus optimiste de la mobilité intra africaine.

En plus de la mobilité croissante de leurs ressortissants, les Etats africains ont désormais à gérer le flux de plus en plus croissant, de ressortissants des pays asiatiques avec lesquels se sont récemment mis en place des projets de coopération économique et commerciale. La présence des chinois en Afrique inscrit une reconfiguration du paysage politique, économique et social sur lequel il convient de se pencher.



Axe 2. Déterminants et enjeux économiques des migrations africaines

Le rôle économique des diasporas noires dans leur pays d'origine a fait l'objet de nombreuses enquêtes qualitatives et quantitatives, à la fois, de la part de spécialistes et d'organismes de l'OCDE. L'une des problématiques au cœur de telles études a consisté à questionner la capacité des programmes d'aide au développement mis en place par les Etats européens, à constituer une solution efficace contre l'immigration des subsahariens vers l'Occident⁵. A l'analyse, les ressources financières et matérielles issues des soutiens multiformes apportées par les migrants subsahariens à leurs pays d'origine se sont avérées largement supérieures aux apports des Programmes d'Aide au Développement qui, en plus d'être impuissants à résorber les flux migratoires en direction de l'Occident, ont clairement révélé leur incapacité à réduire les situations de pauvreté sur le continent.

D'une manière générale, ces enquêtes qui se sont surtout attardées sur l'Afrique de l'Ouest et certains pays de la région des grands lacs, sont loin de refléter la réalité de l'ensemble des régions du continent. De fait, les régions de l'Afrique centrale pour lesquelles de telles études n'ont pas été suffisamment entreprises appellent des analyses supplémentaires pour mieux cerner la spécificité des modèles de rapatriement financiers mis en œuvre, les différents usages auxquels sont consacrées ces ressources et la manière dont elles contribuent ou non à booster les économies des pays destinataires.

De manière particulière, les contributeurs sont appelés à porter l'attention aux situations des femmes. En effet, le déferlement du numérique qu'a connu l'Afrique ces dernières décennies a eu pour effet de placer les Africaines au cœur des projets migratoires dans lesquels elles s'étaient jusque-là situées à la remorque. D'épouses, sœurs ou filles d'immigrées, elles sont devenues (en partie), grâce aux NTIC et au réseau de l'internet, de véritables actrices de leur mobilité. A travers des mariages réels ou de complaisance conclus via internet, des emplois d'infirmières, de domestiques et aussi, malheureusement, de prostituées, occupés en exil, elles ont accru leur rôle économique auprès de leurs communautés. Pourtant, les transferts de valeur générés par leurs envois au bénéfice de leurs compatriotes, ainsi que les effets qu'ils induisent sur le tissu économique et social de leurs pays d'origine, demeurent insuffisamment évalués.

Un des autres éléments manquant au tableau de l'impact économiques des migrations africaines, concerne la théorisation des leviers financiers ayant aidé à les mettre en branle. En effet, outre la souffrance émotionnelle que l'arrachement du départ occasionne aux familles, les migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, génèrent des coûts financiers généralement supportés par des communautés dont la durée de l'engagement financier envers l'exilé s'étend parfois, bien au-delà de la fin de leur voyage. De telles solidarités s'inscrivent dans le cadre des réseaux d'entraides très élargies dont il serait intéressant d'étudier les procédures de mobilisation, les capacités d'intervention, les mécanismes de connectivité.

Axe 3 : Environnement et Migrations

Selon la convention de Genève de 1951, le terme "réfugié" se réfère à toute personne craignant des persécutions « *en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son*

⁵ David Lessault, Chris Beauchemin « Ni invasion, ni exode », *Revue européenne des migrations internationales*, (En ligne), vol. 25-n°1/2009, mis en ligne le 25 juin 2012 ; Chris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho, Bruno Schoumaker, (dir.) *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*. Arman Colin/ Recherches, 2013.



CERDYM

appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »⁶. Depuis lors, la notion de réfugié s'est considérablement dilatée. Ainsi, au milieu des années 1980⁷ sont apparues les expressions : "réfugiés environnementaux", réfugiés écologiques, réfugiés climatiques, migrants environnementaux, *climate evacuee*, éco-réfugiés, forgées pour désigner des catégories de personnes sinistrées suite à une catastrophe naturelle et contraintes de quitter leurs lieux de vie.

Il s'agit, dans les faits, de décrire une des formes spécifiques de migrations forcées liées à un événement écologique majeur.⁸ En effet, selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), près de 250 millions de personnes seront amenées à se déplacer au milieu de ce siècle en raison d'un environnement dégradé.⁹ Pourtant, le droit international tarde à reconnaître le statut de réfugiés à ce type de déplacés.

L'Afrique fait face à l'avancée des déserts du Sahara et de Kalahari, à l'affaiblissement de la densité de ses forêts et à une progressive disparition de certains de ses cours d'eau et lacs (exemple du lac Tchad). Ce qui entraîne un déplacement des populations, d'abord des campagnes vers les villes, (exode rural), ensuite vers les pays voisins et enfin vers l'Occident. Cette séquence se propose, après un diagnostic de la situation, de déterminer le rôle des changements climatiques dans les migrations en Afrique. Elle ambitionne d'examiner les cas précis de migrations liées à la destruction de l'environnement en Afrique au sud du Sahara et à questionner l'arsenal juridique lié à cette nouvelle donne.

Axe 4. Migrations africaines, cultures et identités

Nombre de pratiques culturelles des migrants subsahariens telles que la polygamie, l'excision, le lévirat ...etc. ont fait l'objet d'analyses récurrentes dès les années 1980.¹⁰ Pour autant, beaucoup reste à dire sur la question, notamment, sur les diverses formes de pression que subissent les migrants pour entretenir, par-delà l'exil, des liens culturels très contraignants, et de perpétuer des valeurs culturelles parfois en contradiction avec leurs nouvelles identités.

En raison du durcissement des procédures de régularisation des statuts des migrants dans nombre de pays d'accueil, on a tendance, en réfléchissant sur ces éléments, à ne les interroger que du point de vue des contextes d'immigration. Or, l'accès à la nationalité du pays d'accueil, étape ultime de la procédure d'intégration est, malheureusement, synonyme pour certains des exilés dont les pays n'appliquent pas le principe de la nationalité double, de la perte de droits et privilèges s'attachant à leur identité de départ : citoyenneté, droit de vote, droit à la succession, à la propriété foncière etc. En pratique toutefois, de telles situations juridiques demeurent aléatoires. De fait, la sociologie de nombre de communautés africaines, faisant prévaloir les liens ethniques ou tribaux sur l'appartenance nationale, la perte de la nationalité ne dispense pas les citoyens « désaffiliés » de leurs devoirs de solidarité et d'assistance envers leurs communautés d'origine. De même, l'observance des usages traditionnels appliqués à certains domaines, la perpétuation de certains rituels ancestraux, et la

⁶ Article 33. Convention de Genève

⁷ Christel Cournil, « Les "réfugiés environnementaux" : enjeux et questionnements autour d'une catégorie émergente », in Migrations Société, 2010/2 (N° 128), p. 212.

⁸ *Ibid.*

⁹ Extrait du discours de L. Craig à la Convention des Nations-unies sur les changements climatiques à Poznan en 2008.

¹⁰ Christian Poirer, *Familles africaines : technicisation, ségrégation et communalisation*, Paris, l'Harmattan, 1996.



CERDYM

pratique des coutumes garantissant la continuité de l'ordre ancien sont attendus des « dénaturalisés », indépendamment de leur nouvelle identité juridique.

En invitant les contributeurs à s'intéresser à la recomposition des identités culturelles dans le cadre des processus migratoires, le présent axe voudrait questionner la manière dont avec laquelle les migrants, face à l'altérité culturelle des pays d'immigrations, parviennent à préserver de leurs appartenances à leur culture d'origine. Devrait également constituer un sous champs d'études fécond, la manière dont ces migrants négocient l'articulation de leurs nouvelles identités avec les exigences de leur culture d'origine : rituels successoraux, spiritualité endogène, totems familiaux, mariages endogamiques...etc. La mobilisation culturelle dans le cadre des transactions identitaires en contexte migratoire s'effectuant dans les deux sens, les contributeurs sont par ailleurs invités à réfléchir aux procédures de rapatriement des éléments culturels des pays d'immigrations dans les pays d'origine des migrants et sur leur impact dans les registres socioculturels.

Moment de circulation des valeurs et des savoirs, les migrations sont également des occasions de médiation religieuse. Depuis les événements du 11 septembre 2009, ayant eu pour effet la dissémination des groupes islamiques à travers le monde, la stigmatisation des migrants musulmans a constitué un des éléments d'aggravation du statut des migrants dans les pays d'accueil. Il en a résulté le développement d'un sous champ d'études consacré à l'appartenance religieuse comme facteur d'émigration, ou critère de discrimination en situation d'exil. Dans ce même ordre d'idées, les auteurs intéressés à explorer les identités religieuses des migrants comme élément d'incitation à l'émigration, pourraient également porter une attention à l'instrumentalisation de leur affiliation religieuse pour garantir le succès de leur projet migratoire. Les conversions de complaisance, l'organisation des filières de passages, la participation à des événements culturels religieux pour déguiser des projets émigration clandestine...etc. Voilà autant de phénomènes susceptibles d'enrichir l'analyse du présent sous champs d'études.

Soumission des propositions.

Les propositions de chapitres sont à envoyées simultanément aux adresses ci-après :

-Nadeige Laure Ngo Nlend – Douala- Cameroun

Email: nanlend01@yahoo.fr

-Evelyne Apisay Ayafor– Yaoundé – Cameroun

Email apisayaf@yahoo.fr

-Kakez Kayeb- Lubumbashi - RDC

Email: ctdieudonnekakez@gmail.com

-Antony Lems – Paris -France

Email: antonylems@gmail.com

Calendrier de soumission des propositions

- Réception des résumés : 31 mai 2018, délai de rigueur.
- Longueur maximale des résumés : 250 mots (espaces compris).
- Type de police : Times new roman.
- Taille de police : 12
- Interligne : simple
- Langues de rédaction : français et anglais
- Réception des textes développés : 31 juillet 2018, délai de rigueur.



CERDYM

N.B. Un exemplaire plus détaillé du protocole typographique retenu par le comité scientifique sera envoyé aux auteurs dont les textes auront été acceptés.

Comité scientifique

Pr. Papa Demba Fall, Université Cheikh Anta Diop

Pr. Robert Kpwang Kpwang, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Douala.

Pr. Nguyuay Kadony, spécialiste de droit international à l'Université de Lubumbashi.

Pr. François B. Nyamnjoh, expert en anthropologie sociale à l'Université de Cape Town

Pr. Sid Ahmed Soussi, Université Québec à Montréal

Pr. Kime Sabiha, Université de Tlemecen, CERDYM

Pr. Anafak Japhet Université de Lubumbashi, Université de Yaoundé I

Dr. Ernest Messina Mvogo, coordonnateur, du (CERDYM), Centre d'études sur les dynamiques des mondes contemporains.

Dr. Guy Thomas, archiviste au Comité International de la croix rouge.

Dr. Nadeige Laure Ngo Nlend, Spécialiste des religions et civilisations contemporaines, membre du Centre de Recherches sur les Dynamiques des Mondes Contemporains (CERDYM)

Dr. Mazyar Koojinian, collaborateurs scientifique, Université de Bruxelles, Expert en histoire des migrations en Europe

Dr. Emmanuel Noel Babissagana, chargé de cours, Université catholique d'Afrique centrale, directeur du journal « Notre Afrik »